

---

## Procès-Verbal N° 06. Conseil municipal du 05 JUILLET 2018.

---

• **Présents** : Vivoni AP, Rutily E, Vairet J, Damiani M, Guelfi P, Mathieu C, Ramelli N, , Vecchioni G ,Rossi A, Gazzini JL.

• **Absents** : Bocognani JM, Giacomelli L , Burchi F , Raffalli A.

• **Pouvoirs** : Rossi A à Mathieu C, Damiani M à Ramelli N

17h30. Le quorum est atteint le Maire ouvre la séance.

- Délibération pour travaux de réfection de l' église St Antoine pour un montant de 348 813.49 € HT .Demande de subvention à la CdC de 100 00 € .Accord à l'unanimité.
- Délibération pour demande de subvention sur la dotation quinquennale de la CdC pour dallage de Chiosu et Balba + travaux enrobé route de Crosciano et parking Torezza + bétonnage fossé Campo di Pace + pose lampadaires solaires à Piannu di Gatti + route du hangar voirie. Total : 153 584 € HT ; CdC 50 % :76 792 € ; Commune 50% restant.
- Délibération pour achat tableaux numériques avec demande de subvention dur DETR 2018. Devis de 23 330 € : Etat 13 998 € Commune 9332 €. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour demande de subvention pour acquisition de la maison « Lentali » à Crosciano pour 50 000 € + travaux 11 230 €. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour acquisition d'un véhicule pour réserve communale. Devis de 49 981.38 € dont CdC 24 990.69 € + Commune 24 990.69 €. Au vote un contre.
- Délibération pour modification des statuts de la Com Com Cap Corse. Accord à l'unanimité
- Délibération pour demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour acquisition du manoir Ste Catherine . Montant demandé 501 000 € sur budget 2018 /2019 . Accord à l'unanimité.
- Délibération pour signer un avenant avec Cohin-Environnement pour la maintenance de la STEP. Montant annuel maxi de 50 000 € HT. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour acceptation de dons : Verrolet 60 € Asso 3 points 60 €. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour décision modificative n°1 du budget lot Pianu di Gatti Soit art 605 moins 18 200 € art 668 plus 21 032 € art 66111 moins 2832 €. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour embaucher un emploi en contrat aidé à 20h pour un administratif . Pas d'accord ,un affichage pour appel à candidature se fera pour cette futur embauche.  
Délibération pour un contrat d'apprentissage pour la voirie. Accord à l'unanimité.

20h30 le Maire lève la séance